

Dépenses de fonction des titulaires d'un emploi supérieur 2026-2027¹

¹ Article 4 (20) du [Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels](#).

Il s'agit des dépenses qu'engagent les titulaires d'un emploi supérieur pour leur travail, qui sont adaptées à l'événement pour lequel elles sont effectuées et qui sont remboursées par l'organisme public, sur production des pièces justificatives. Les dépenses faites à titre privé ne sont pas visées.

Note : Tous les montants affichés incluent les taxes.

Mise à jour le 15 août 2026.

Table des matières

Stéphane Labrie, président-directeur général	3
André Picard, vice-président au financement	4
Francis Goulet, vice-président aux assurances et à la protection du revenu	5
Virginie Simard, vice-présidente à la clientèle	6
Jean-Philippe Day, vice-président à l'administration	7
François Rousseau, vice-président aux technologies de l'information	8

Stéphane Labrie
Président-directeur général

1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Aucune		

André Picard
Vice-président au financement

1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Dîner de départ	2026-05-29	32,50 \$

Francis Goulet
Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Rencontre de travail VPAPR	2026-06-01	75,39 \$

Virginie Simard
Vice-présidente à la clientèle

1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Aucune		

Jean-Philippe Day
Vice-président à l’administration

1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Aucune		

François Rousseau
Vice-président aux technologies de l'information

1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Aucune		